

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes

Lors des dernières élections professionnelles qui se sont déroulées le 9 juin dernier, le SNU Pôle emploi ALPC a obtenu **20,16 % des suffrages**.

Nous tenons donc à remercier tous ceux d'entre vous, qui par leur vote, nous ont accordé leur confiance.

Au **Comité d'Établissement ALPC**, nous avons obtenu **5 titulaires** et **5 suppléants** sur 19 sièges.

Concernant **les délégués du personnel** :

- En Poitou-Charentes, le SNU obtient **2 titulaires** et **1 suppléant** (sur 12 sièges).
- En Aquitaine, 5 titulaires et 5 suppléants (sur 17 sièges)
- En Limousin, le SNU obtient 2 titulaires et 2 suppléants (sur 10 sièges)

VOS NOUVEAUX ELUS & DELEGUES SYNDICAUX DU POITOU-CHARENTES :

Jean-Bernard Triponel, élu CE et trésorier du CE
jean-bernard.triponel@pole-emploi.fr
Rochefort-sur-Mer

Elizabeth Chaleix, élue suppléante CE
elizabeth.chaleix@pole-emploi.fr
Site administratif d'Aytré

Anne-Sophie Moutel, déléguée du personnel
anne-sophie.moutel@pole-emploi.fr
Royan

Laurent Galeron, délégué du personnel,
laurent.galeron@pole-emploi.fr
Angoulême Saint-Martial

Marie-Line Miot, déléguée du personnel suppléante
marie-line.miot@pole-emploi.fr
Saint-Jean d'Angély



Brigitte Dohen, déléguée syndicale ALPC,
élue suppléante CE

brigitte.dohen@pole-emploi.fr
La Rochelle Bel-Air

Céline Lambert, déléguée syndicale ALPC,
élue CHSCT

celine.lambert@pole-emploi.fr
Loudun

Valerie Favreau, déléguée syndicale ALPC,
représentante syndicale au CHSCT
valerie.favreau@pole-emploi.fr
Poitiers Gare

NB!

Un recours a été initié par FO pour l'annulation des élections. Le Tribunal d'Instance de Bordeaux devrait rendre sa décision après le 08/09 : nous saurons alors s'il faut refaire ou non des élections.....

CPNC : UNE COMMISSION VICTIME DE SON SUCCES OU SYMPTOMATIQUE DE L'ABSENCE DE DIALOGUE SOCIAL ?

Plus de 850 dossiers en souffrance et un délai de passage en commission estimé à 12 mois ! Nous sommes bien loin du délai d'examen prévu à 3 mois maximum par le Règlement Intérieur de la CNPC.

A compter de Septembre 2016, **6 réunions seront programmées chaque mois**. On ne peut que s'en féliciter mais il n'est pas certain que ce nouveau calendrier permette de résorber le retard.

En effet, nous sommes confrontés à **des problèmes récurrents** au sein de la commission :

- Difficulté **sur les dossiers cadres** ;
- **Blocage** d'évolution de coefficient pour les agents **par le collège employeur et certaines OS** ;
- **Refus quasi systématique** par la Direction d'appliquer l'article 20.4 de la CCN permettant l'attribution d'un coefficient en lieu et place d'un relèvement de traitement...

Malgré la tenue d'**une réunion de régulation** à la Direction Générale le 15 Juin 2016 pour apaiser le climat social et rappeler les dispositions en vigueur de la CCN, **les mêmes dossiers** relevant de la stricte application de l'article 20.4 continuent d'engluer le déroulement des séances avec **un nouvel argument de la Direction** : celui de la **difficulté de gestion des salaires en rétroactif** (par les caisses de retraite par exemple...).

Il ne serait donc plus possible d'accorder des coefficients antérieurement à 2015 ! Nous déplorons cette attitude car la commission s'enlise et bloque sur des dossiers qui pourraient être « simples » à traiter...

Face à la Direction, nous tenons malgré tout nos positions et déclarons notre désaccord en demandant l'application stricte des articles de la CCN ! À suivre donc...

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ? Cliquez [ici](#) !

